

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du citoyen et
Jeunesse »

Conseil municipal du 16 décembre 2013
Séance du 26 novembre 2013

18 Service Patrimoine - validation du projet d'établissement et du programme « château » - demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN
M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM.
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes
FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. GRIMBERT
Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
M. RIFI SAIDI
Mme PAMART
M. MACHU
Mme LEFEVRE

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : M. BOUADDI
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : Mme DINGIVAL
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39
39
34

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Le projet d'établissement et le programme « château » concernent la réhabilitation du corps de bâtiment Nord-Est de l'ancien château fort de Creil, classé parmi les monuments historiques et situé sur l'île Saint-Maurice, actuellement au cœur d'un important projet de rénovation urbaine développé par la municipalité creilloise.

Ces documents ont pour objet de reprendre les réflexions menées depuis trois ans sur la réhabilitation du château fort de Creil et de fixer le fonctionnement des espaces après leur restauration (futurs espaces dédiés aux réceptions et expositions).

Les objectifs sont principalement de valoriser le patrimoine de Creil, de contribuer à la connaissance du passé industriel et culturel de la ville, de partager avec tous les publics une histoire commune. Tout comme le projet scientifique et culturel du musée Gallé-Juillet, ces projets officialisent l'engagement de la ville pour la

maintenant !

sauvegarde de son patrimoine et pour le développement d'actions culturelles au service de tous. Il vous est ainsi proposé de valider le projet d'établissement et le programme « château ».

Compte tenu de l'état du bâtiment, à partir de 2014 démarreront deux tranches de travaux :

- Assainissement de l'édifice, comprenant un diagnostic du bâtiment, les phases d'études et des travaux,
- Réalisation du programme, donnant la destination du bâtiment.

Concernant la première tranche de travaux, il vous est proposé d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter un soutien financier, se traduisant par le versement de subventions à chaque étape du projet, à hauteur de 40 % des sommes engagées, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le montant de cette première tranche est estimé à hauteur de 440 000 € hors taxes.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et Jeunesse » en date du 26 novembre 2013,

Considérant le projet de réhabilitation du corps du bâtiment Nord-est de l'ancien château fort,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de valider le projet d'établissement et le programme « château »,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 40 % des sommes engagées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Article 3 : d'imputer les recettes et les dépenses, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, comptes 2313/322/1013/BA et 1321/322/1013/BA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **19 DEC. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 20/12/13

et publication ou notification le... 19/12/13

CREIL, le... 20/12/13.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

C'est maintenant !
www.creil.fr

